

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2024

Plan de cours
CRI 1950 – Introduction à la criminologie
Jeudi de 8h30 à 11h30

Ingrid Ménard
ingrid.menard.1@umontreal.ca

Andréa Lagorse
andrea.lagorse@umontreal.ca

Disponibilités
Sur rendez-vous

Descripteur du cours

Ce cours est une introduction à la criminologie et s'adresse à des étudiants désirant s'initier à ce champ d'étude. Il ne requiert aucune connaissance préalable. Le cours sera consacré à la présentation des notions de base de la criminologie, à son évolution à travers les siècles, à ses principaux objets d'étude, aux théories qui s'y rattachent ainsi qu'aux phénomènes auxquelles elle s'intéresse.

Objectifs du cours

Ce cours a pour objectif principal de fournir aux étudiants des connaissances de base dans le champ de la criminologie. Plus spécifiquement, il devrait permettre aux étudiants d'acquérir un savoir théorique, de comprendre les principaux enjeux et débats dominant en criminologie à l'heure actuelle, et de pouvoir, à terme, développer une pensée critique et structurée. Au terme du cours, l'étudiant aura été initié aux diverses disciplines qui composent la criminologie. Il sera capable de se positionner dans les divers débats qui entourent sa définition, son histoire, sa pratique, ses enjeux et sa professionnalisation. Il aura acquis une bonne connaissance des diverses institutions dans lesquelles elle est présente, il connaîtra le rôle et les missions des différents acteurs qui évoluent en son sein en tant que chercheurs ou acteurs professionnels.

Approches pédagogiques

Les cours sont des exposés magistraux et seront dispensés une fois par semaine. Les étudiants seront avisés via l'environnement numérique d'apprentissage Studium des changements de cours et des modifications éventuelles au programme.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Examen intratrimestriel	50 %	22 février 2024
2. Examen final	50 %	18 avril 2024

Présentation des travaux

1. Examen intra trimestriel

L'examen intra trimestriel se fera le jeudi 22 février à 8h30 pour une durée de 3h. Il se tiendra en classe, à livres fermés, et comprendra des questions à choix multiples, des questions de type « vrai ou faux » avec justification, ainsi que des questions à court développement. L'ensemble du contenu des cours 1 à 5 seront matière à examen.

2. Examen final

L'examen final se fera le jeudi 18 avril à 8h30 pour une durée de 3h. Il se tiendra en classe, à livres fermés, et comprendra des questions à choix multiples, des questions de type « vrai ou faux » avec justification, ainsi que des questions à court développement. L'ensemble du contenu des 6 derniers cours seront matière à examen.

Politique pour les absences et les examens différés :

La mention F est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence auprès du responsable u programme et des chargées de cours en présentant, par écrit, un motif valable dans les huit jours ouvrables. Un motif valable représente une raison indépendante de la volonté de l'étudiant, telle que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

Barème de notation

a) Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

Il est à noter que **le plan de cours peut être modifié sans préavis** de la part du professeur.

Date	Séance	Éléments de contenu
11 janvier 2024 (Andréa et Ingrid)	Introduction	- Présentations du chargé de cours - Présentation du plan de cours - Introduction aux notions de base : perspective historique
18 janvier 2024 (Ingrid)	Introduction à la psychologie criminelle – partie 1	- Fondement psychodynamique - Psychodynamique délinquant et théories de l'attachement - Les théories cognitivo-comportementale
25 janvier 2024 (Ingrid)	Introduction à la psychologie criminelle – partie 2	- La psychopathie / trouble de la personnalité antisociale

1er février 2024 (Andréa)	La biologie de la criminalité Les théories évolutionnistes	<ul style="list-style-type: none"> - Les débuts de la biologie criminelle - Les bases génétiques du crime - Les dysfonctionnements cérébraux associés à la violence - La neuroanatomie de la violence - Les autres causes de la violence
8 février 2024 (Andréa)	Sociocriminologie	<ul style="list-style-type: none"> - Historique / définitions de bases - Théories du contrôle / du choix rationnels - Théories de la réaction sociale - Théories des tensions - Théories de l'apprentissage
15 février 2024 (Andréa)	Le système de justice	<ul style="list-style-type: none"> - Police - Carcéral - Libération conditionnelle
22 février 2024	La victimologie	<ul style="list-style-type: none"> - L'histoire de la victimologie - Les concepts principaux - Le rôle de ce domaine
29 février 2024	Examen intra (50%) Choix multiples et cours développement sur la matière des 6 premiers cours	
7 mars 2024	Semaine de relâche	
14 mars 2024 (Ingrid)	<p>Les agresseurs sexuels de femmes</p> <p>Les agressions sexuelles d'enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Théories unifactorielles et multifactorielles - Typologie - Théories unifactorielles et multifactorielles - Typologie - Pédophilie vs agresseur sexuel d'enfants

21 mars 2024 (Ingrid)	La violence conjugale et l'homicide conjugal	<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes formes - Les facteurs de risques - La violence sexuelle en contexte intime - Les typologies
28 mars 2024 (Andréa)	L'évaluation du risque de récidive	<ul style="list-style-type: none"> - Fondements, nécessité et principes - Les différents types de facteurs de risques - L'évolution des approches en matière d'évaluation du risque - Les « 8 centraux » et outils <p>Les principes du modèle RBR</p>
4 avril 2024 (Andréa)	Les sectes	<ul style="list-style-type: none"> - Concepts théoriques - Caractéristiques et dynamiques sectaires - Processus d'engagement et de sortie
11 avril 2024 (Ingrid)	L'homicide	<ul style="list-style-type: none"> - Les meurtriers sériel et non sériel - Les homicides sexuels
18 avril 2024	<p>Examen final (50%) Choix multiples et cours développement sur la matière des 6 derniers cours</p>	

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_exam_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.